

N°	RESERVES	BENEFICIAIRE	OBJET	SUPERFICIE
A	Route forestière du Pommier	Commune	Desserte du terrain d'accueil des gens du voyage	2 000 m <sup>2</sup>
B	A16 et N1	SANEF	Emprise autoroutière et routière	400 000 m <sup>2</sup>
C	Bord de l'Oise face à l'Île de Champagne	Etat	Rescindement du bord de l'Oise	3 600 m <sup>2</sup>
D	Rue Fragonard	Commune	Emprise de la rue Fragonard	300 m <sup>2</sup>
E	Allée Le Nôtre	Commune	Prolongation de l'Allée Le Nôtre	3 000 m <sup>2</sup>
F	Percée visuelle du Pavillon Chinois	Commune	Prolongation de la percée visuelle du Pavillon Chinois	2 200 m <sup>2</sup>
G	Circulation douce du Lycée	Commune	Itinéraire de circulation douce entre la rue Fragonard et la rue du Docteur Cailloux	700 m <sup>2</sup>
H	Rue des Joséphites	Commune	Voie publique entre l'Avenue de Paris, l'Avenue des Bonshommes et le Ruelle Knecht	2 300 m <sup>2</sup>
I	Parc de stationnement du Tillé	Commune	Parc de stationnement en cœur du quartier de Nogent	450 m <sup>2</sup>
J	Square Jules Dupré	Commune	Square communal à l'angle de la place du Pâtis et la rue Mellet	720 m <sup>2</sup>
K	Parc de stationnement de la Grande Rue	Commune	Parc de stationnement en centre-ville accessible de la rue Mellet	2 500 m <sup>2</sup>

L	Sortie véhicules du parc de stationnement St Lazare	Commune	Voie de sortie pour véhicules sur la Grande Rue	200 m <sup>2</sup>
M	Station d'épuration des eaux	SIAPIA	Extension de la station d'épuration des eaux	9 600 m <sup>2</sup>
N	Entrée de Ville Sud	Commune	Giratoire de l'entrée de ville sud, angle RD922, rue St Lazare, rue du Mériel	500 m <sup>2</sup>
O	Espace vert, caravanes et gens du voyage	Commune	Prolongation, le long de l'Oise, des espaces verts de loisirs et de sports	32 000 m <sup>2</sup>
P	Terrain de camping caravaning communal	Commune	Terrain de camping et caravaning communal en haut de l'Avenue des Bonshommes et lisière de forêt	15 000 m <sup>2</sup>
Q	Circulation douce le long de l'Oise et la station d'épuration	Commune	Prolongation de la circulation douce paysagère le long de l'Oise au niveau de la station d'épuration	5 000 m <sup>2</sup>